

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 109-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0699

Déposée le: 30.05.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Oui
Déposée par: CFIN (Iseli, Zwieselberg) (porte-parole)
CHS (Rhyn, Zollikofen)
Cosignataires: 3

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 05.06.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Audit indépendant de l'informatique: mettre les recommandations des experts en oeuvre

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. mettre en œuvre sans délai et de façon systématique les recommandations tirées du rapport final « Audit indépendant de l'informatique dans l'administration cantonale » ;
2. élaborer de toute urgence une stratégie TIC globale à partir du rapport d'audit (recommandation A 01) ;
3. instituer avant fin 2014 une délégation TI chargée, avec le concours d'une délégation du Conseil-exécutif, de la direction stratégique TIC dans le canton (recommandation A 02) ;
4. accorder une importance supérieure à l'introduction d'un système ERP (recommandation G 01) ;
5. mettre en place une direction de projet adéquate, externe et indépendante, dotée de larges compétences pour la mise en œuvre (au moins) des points 1 à 3 ;

6. adjuger la direction de projet en étroite concertation avec la Commission de gestion (CGes) et la Commission des finances (CFin) du Grand Conseil. Les deux commissions seront en particulier consultées pour le choix du ou de la mandataire et la définition précise du mandat ;
7. faire en sorte que la direction de projet rende régulièrement compte à la CGes et à la CFin (premier compte rendu au 30 novembre 2014).

Développement

L'adoption de la motion CFIN/CHS intitulée « Audit indépendant de l'informatique » a donné lieu à l'élaboration d'un rapport détaillé. Le rapport commandé par le Grand Conseil a révélé de graves insuffisances dans l'informatique de l'administration cantonale. L'examen a en particulier dévoilé des déficiences substantielles dans la direction stratégique de l'informatique. Il a également révélé que les Directions ont pour habitude de défendre leur pré carré : les synergies inter-directionnelles sont sous-exploitées et de nombreuses exceptions permettent de contourner les quelques efforts de normalisation existant.

L'élaboration du rapport d'audit a montré que recourir à des tiers présente de gros avantages, en particulier l'indépendance. Il serait bon de confier également le suivi de cet important chantier à une entreprise externe appropriée.

Le suivi rapproché par les anciennes CHS et CFIN durant l'élaboration du rapport s'est également avéré efficace. C'est pourquoi il serait utile que la haute surveillance parlementaire accompagne aussi la mise en œuvre. La situation financière du canton de Berne ne nous permet pas de rester les bras croisés – le potentiel d'économies se situe entre 28 et 50 millions de francs par an. La CGes et la CFin sont prêtes à accompagner ces travaux comme leurs prédécesseuses l'ont fait avec le rapport d'audit.

Motivation de l'urgence :

L'audit indépendant de l'informatique a mis en évidence d'importantes imperfections et un impérieux besoin de les corriger. En adoptant rapidement la présente motion, le Grand Conseil montre clairement qu'il soutient le Conseil-exécutif dans la réorganisation des TIC selon les recommandations du rapport d'audit.